

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_A053-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A053**

**OBJET : Interventions Economiques - Plate-forme mutualisée INOVSYS - Approbation d'un avenant à la convention 2012 avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers**

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Roger PELLENC

**Thématique : Développement Économique et Emploi – Interventions Économiques**

**Objet : Plate-forme mutualisée INOVSYS - Approbation d'un avenant à la convention 2012 avec l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de proroger d'une année, par voie d'avenant, la convention signée en septembre 2012 avec l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, centre d'Aix-en-Provence, au titre du cofinancement des investissements à réaliser dans le cadre de la phase I du programme INOVSYS 2.0. En effet, les études techniques préalables, portant à la fois sur les équipements et les locaux, étaient plus longues que prévu. Compte-tenu du retard dans le programme d'investissement, le solde de la subvention 2012 est à prévoir pour l'année 2014.

**Exposé des motifs :**

Issue d'un travail collaboratif entre industriels, partenaires académiques et associations professionnelles, la plate-forme INOVSYS a pour objet de favoriser le développement et l'excellence des filières mécaniques en région PACA. Conformément aux principes des plates-formes technologiques mutualisées, les équipements sont à la disposition de l'ensemble des partenaires, visant la recherche appliquée, le transfert technologique et la formation. Ils constituent un support technique et scientifique précieux pour les PME.

A la suite d'un premier volet orienté vers le prototypage rapide, le programme INOVSYS 2.0 prévoit la création d'une filière de fonderie innovante et le développement d'un savoir-faire répondant à de réels besoins de la part de certains industriels.

D'un montant de plus de 3 M€, les équipements vont être répartis sur 3 sites :

- l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence,
- Aix – Marseille – Université,
- Mines Paris Tech à Sophia Antipolis.

L'ENSAM s'est engagée à réaliser un programme d'investissement de 2 M€ comprenant :

- de nouveaux moyens de fusion des alliages légers,
- un système de fabrication rapide de moule en sable,
- un scanner 3D nanométrique pour l'analyse et la caractérisation métallographique des pièces.

A ce titre, la CPA a octroyé à l'ENSAM une subvention de 300.000 €, répartie sur les exercices 2012 et 2013, sur la base des délibérations n° 2012\_A112 du 12 juillet 2012 et n° 2013\_A121 du 18 juillet 2013.

Concernant la subvention 2012 (150.000 €), un acompte de 70 % soit 105.000 € a été versé conformément aux dispositions de la convention bilatérale signée le 17 septembre 2012. Le solde de cette subvention devait être versée avant la fin 2013, après réalisation du programme d'investissement prévu sur 2012.

Or, le calendrier prévisionnel de réalisation du programme n'a pu être respecté, car la mise en place de ces équipements dans les locaux des Arts et Métiers a été soumise à des études techniques préalables de nature très complexe. Par ailleurs, l'installation des équipements nécessite l'adaptation des locaux – classés - d'Aix-en-Provence. L'année 2013 a ainsi consacré essentiellement à la précision des cahiers des charges et à l'approfondissement des aspects réglementaires relatifs à la sécurité des personnes et à l'aménagement des locaux.

Par courrier en date du 6 novembre, l'ENSAM a sollicité la Communauté du Pays d'Aix en vue de reporter l'échéance de la convention 2012. Il est ainsi proposé de signer un avenant permettant de proroger la date limite de réalisation des dépenses jusqu'au 31 décembre 2014.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2012\_A112 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 relative à la participation de la Communauté du Pays d'Aix à la phase II du programme ;

VU la délibération n° 2013\_A121 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 relative à la participation de la Communauté du Pays d'Aix à la phase II des investissements (deuxième tranche 2013) ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique en date du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 ci-annexé entre la Communauté du Pays d'Aix et l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, visant à reporter son échéance au 31 décembre 2014 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent à cette délibération.

## AVENANT A LA CONVENTION

### relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers dans le cadre du projet INOVSYS 2.0

Il est décidé de porter avenant à la convention entre :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX ci-après désignée la CPA, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASSINI, dûment habilité par délibération n° 2009\_A138 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 et la délibération° 2014\_A..... du 15 janvier 2014

ET

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, et Grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation, régi par le décret 90-370 du 30 avril 1990 dont le nom de marque est Arts et Métiers ParisTech en son Centre d'Enseignement et de Recherches d'Aix-en-Provence, sis 2, cours des Arts et Métiers – 13617 AIX EN PROVENCE cedex 1 représenté par son Directeur, Monsieur Philippe COLLOT, ci-après dénommé Arts et Métiers ParisTech Aix en Provence

VU	La délibération n° 2012_112 en date du 12 juillet 2012
VU	La convention signée le 17 septembre 2012 entre la CPA et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Enseignement et de Recherche d'Aix-en-Provence
VU	La demande d'avenant en date du 6 novembre 2013 signée par Monsieur le Directeur d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, à la CPA en vue de reporter l'échéance de la convention bilatérale
VU	La décision du Conseil Communautaire n°2014_A... du 15 janvier 2014

## **Préambule :**

Labellisée par plusieurs Pôles de compétitivité, la plate-forme partenariale INOVSYS s'inscrit dans une approche nationale et régionale de mutualisation des ressources et des compétences. La plate-forme INOVSYS a pour objet de supporter le développement de filières mécaniques d'excellence en région PACA.

Le projet INOVSYS 2.0 repose sur un partenariat entre l'école des Arts et Métiers ParisTech, les Mines ParisTech, l'Université Aix-Marseille et l'entreprise Eurocopter. Les équipements seront utilisés dans un partenariat industrie/recherche/formation, dans le but de favoriser la compétitivité de la filière mécanique ainsi que le développement des entreprises du secteur représentant de nombreux emplois. Par délibération n° 2012\_A111 en date du 12 juillet 2012, la Communauté du Pays d'Aix a accordé à l'école des Arts et Métiers ParisTech une subvention de 150.000 € au titre de la phase I du programme INOVSYS 2.0.

Les investissements prévus par le centre d'Aix-en-Provence sont orientés vers la création d'une filière de fonderie innovante. Les équipements demandés permettront de développer un centre de prototypage de pièces grande dimension sur procédés de fonderie alliages légers.

## **POUR CELA IL EST CONVENU :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Durée, montant et modalités de versement**

Il est substitué à l'article 3 et 4 de la convention initiale les paragraphes suivants :

#### **Article 3. Durée de la Convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et expire le 31 décembre 2014.

#### **Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement**

Une subvention d'un montant de 150.000 € (cent cinquante mille euros) est attribuée à Arts et Métiers ParisTech – Centre d'Aix-en-Provence pour l'année 2012. Elle porte sur une assiette de dépenses d'investissement de 2.000.000 euros TTC réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 31 décembre 2014. La liste des dépenses est présentée en annexe de la présente convention.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2012 sera versé à l'établissement bénéficiaire à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération.

## **Article 2 : Titres et articles non modifiés**

Hormis les modifications visées à l'article 1 du présent Avenant, les autres points de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Aix-en-Provence, le  
en 3 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté du Pays  
d'Aix

Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure d'Arts et Métiers,  
Centre d'Aix-en-Provence

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**Philippe COLLOT**

*En application de la délibération 2014\_A...  
du Conseil Communautaire du 15 janvier 2014*

**OBJET : Interventions Economiques - Plate-forme mutualisée INOVSYS - Approbation d'un avenant à la convention 2012 avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

17 JAN. 2014

